

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
20 juin 2019**

Présidence : M. Jacques-André Helfer

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2018 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2018.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2019.

Le Président :



Jacques-André Helfer



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich